

Territoires, efficacité et simplicité**P4****Convention Etat-Région-Angers Loire Métropole - Revitalisation du bassin d'Angers**

Le Conseil Régional,

VU le Code général des collectivités territoriales,**VU** le règlement budgétaire et financier,**VU** le budget voté au titre de l'exercice 2026 lors des séances du Conseil régional relatives au budget de la Région,**VU** la convention de partenariat en vue de la revitalisation du bassin d'emploi d'Angers signée le 6 novembre 2009,**CONSIDERANT** le rapport de sa Présidente,

Après en avoir délibéré, décide,

D'APPROUVER

l'avenant n°5 à la convention de partenariat entre l'Etat, la Région et Angers Loire Développement, en vue de la revitalisation du bassin d'emploi d'Angers, conclue le 6 novembre 2009 jusqu'au 5 novembre 2030, tel que figurant en annexe 1.

D'AUTORISER

la Présidente à le signer.

La Présidente du Conseil régional

Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Abstention : Groupe Printemps des Pays de la Loire, Groupe l'Ecologie Ensemble, Raymond de MALHERBE

